

TP Technicien d'études en menuiserie d'agencement

Le technicien d'étude en menuiserie d'agencement titulaire du titre professionnel sera en capacité de réaliser les activités suivantes :

1. Réaliser l'étude technique d'une affaire de menuiserie d'agencement

- Dessiner des plans d'ensembles pour une affaire de menuiserie d'agencement.
- Produire des documents d'exécution pour une affaire de menuiserie d'agencement.
- Composer un dossier technique pour une affaire de menuiserie d'agencement.

2. Chiffrer et suivre une affaire de menuiserie d'agencement

- Réaliser un avant-métré pour une affaire de menuiserie d'agencement.
- Etablir les coûts de ressources nécessaires à une affaire de menuiserie d'agencement.
- Réaliser le suivi technique d'une affaire de menuiserie d'agencement.

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Les établissements

- 1 établissement sur toute la France
- 1 établissement en formation apprentissage

logo

© www.metiers-foret-bois.org

Informations clés :

Durée de la formation : 9 mois

Accessible après : CAp ou titre équivalent du même secteur + expérience

Nature du diplôme : Titre professionnel

Les débouchés

la formation TP Technicien d'études en menuiserie d'agencement vous permet de postuler à des postes comme Agenceur/euse, Chargé/e d'études